

PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

 RECTIFICATIF N° 78/248 DU 4/4/78
AU DECRET N° 74/248 DU 2/7/74 PORTANT
NOMINATION A TITRE EXCEPTIONNEL DANS
L'ORDRE DU DEVOUEMENT CONGOLAIS.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHIEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

- VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977,
- VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre du Dévouement Congolais ;
- VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attribution du Dévouement Congolais ;
- VU l'Ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977, portant Exercice du Pouvoir Réglementaire ;

SECRET :

ARTICLE 1er : Le Décret 74/248 du 2/7/74 portant nomination a titre exceptionnel dans l'Ordre du Dévouement Congolais est modifié comme suit : en ce qui concerne le prénom :

AU LIEU DE :

Est nommée à titre exceptionnel dans l'Ordre du Dévouement Congolais au grade de Chevalier ;
Madame NKOUNKOU Koubeline née MOUTOMBO

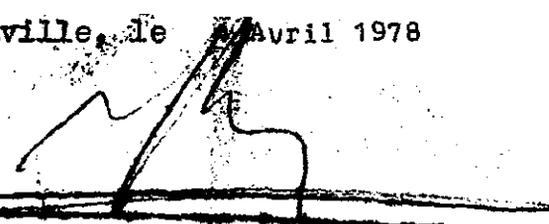
LIRE :

Est nommée à titre exceptionnel dans l'Ordre du Dévouement Congolais au grade de Chevalier ;
Madame NKOUNKOU née MOUTOMBO GALI

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le présent Rectificatif sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.

Fait à Brazzaville, le 4 Avril 1978



Général Joachim YHOMBY-OPANGO.